

Séance du 8 juillet 2025

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE PRE/ CONVENTIONNEMENT

L'an deux mil vingt-cinq,
Le huit juillet
A dix-sept heures,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni, à MONTBELIARD, après convocation légale, sous la présidence de :
Annie VITALI, Vice-Présidente,

Etaient présents :

Mme Annie VITALI, Mme Ghénia BENSAOU, Mme Gisèle CUCHET, M. Karim DJILALI, Mme Sidonie MARCHAL membres du Conseil Municipal

Mme Marie-Thérèse RIDOUX, M. François LEBEAU, Mme Antoinette HINGRAY, membres désignés par le Maire

Assistaient à la réunion :

Mme Ilhame AOUAD, Directrice du CCAS
Mme Béatrice MAIRE, Responsable Pôle Administratif et Financier

Etaient excusés :

Mme BIGUINET, Maire et Présidente du Conseil d'Administration
Mme Nora ZARLENGA, membre du Conseil Municipal
Mme Evelyne VERNET, M. Joël GOMARD membres désignés par le Maire
M. Laurent LAMAURIE, Directeur Général Adjoint des Services

Institué par la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, le Programme de Réussite Educative (PRE) vise, à travers la mise en œuvre d'une réelle égalité des chances, à accompagner des enfants et adolescents issus principalement des Quartiers Politique de la Ville (QPV) et ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial ou culturel favorable à leur réussite.

Le dispositif s'articule autour de 3 fonctions principales :

- construire la dynamique partenariale (coordonnateur)
- analyser la situation des bénéficiaires (Cellule de veille, composée des principaux acteurs du champ socio-éducatif)
- accompagner les bénéficiaires dans leur parcours (référénts de parcours)

La force du PRE repose sur sa souplesse et sa réactivité, qui permet également de pallier les carences des dispositifs de droit commun et de mettre en œuvre un accompagnement personnalisé répondant aux besoins propres de chaque enfant ou adolescent.

En fonction du projet personnalisé validé par la Cellule de veille, le PRE met en place des actions individuelles et/ou collectives dans des domaines tels que la scolarité, la santé, les loisirs, la parentalité.

Le PRE est aujourd'hui bien implanté dans le paysage local des politiques éducatives et sociales. Les partenariats engagés depuis plusieurs années notamment avec l'Education Nationale permettent un engagement important et pertinent sur les problématiques les plus fortes. Il s'appuie également sur le

Contrat de Ville Unique, coordonné par PMA pour mettre en œuvre des actions partenariales ainsi que sur les diagnostics engagés dans le cadre de la labellisation « Cités Educatives » du quartier de la Petite Hollande.

Il est proposé au conseil d'administration du CCAS de la Ville de Montbéliard, d'autoriser la Présidente ou son représentant à solliciter les subventions et à signer les conventions attributives à intervenir ainsi que tout acte s'y rapportant.

Après délibération, le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité ces propositions.

Pour extrait conforme,
A Montbéliard, le 9 juillet 2025

Déposé en Sous-Préfecture le 15 juillet 2025

**Pour la Vice-Présidente et par délégation,
La Directrice**



I.AOUAD